

Lac-Supérieur



**Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU

RÈGLEMENT NO 2023-649

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CESSION DES CHEMINS À LA
MUNICIPALITÉ NUMÉRO 2014-543**

Le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire tenue le 6 avril 2023, le Règlement numéro 2023-649 – règlement modifiant le règlement sur la cession des chemins à la Municipalité numéro 2014-543.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2023-649 au bureau administratif de la Municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 14^e jour du mois d'avril 2023



Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe